

**Séance du lundi 16 décembre 2024**  
**Délibération n°2024-138-VM**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1<sup>ère</sup> convocation du conseil : 09 décembre 2024

**Objet : Organisation de la 10<sup>ème</sup> édition du semi-marathon de Macouria –  
Autorisation de signature d'une convention de partenariat**

**Étaient présents (22) :**

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1<sup>er</sup> Adjointe au Maire, Mme Yvane CHAND, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Suzanne MAZOE, M. David O'REILLY, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, **conseillers municipaux**

**Étaient absents mais avaient donné procuration (05) :**

M. Serge BACE, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire à M. Claude LEMKI, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire  
M. Jean-Yves THIVER, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire à Mme Sandrine PAYET, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire  
Mme Darling DUFORT, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à Mme Yvane CHAND, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire  
M. Martin LABRUNE, Conseiller municipal à M. Roméo JEWANI, Conseiller municipal

**Étaient absents (06) :**

M. Marijono SANIP, Mme Katia BOSSOU, M. Thierry LOUIS, Mme Eda GEORGE, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Jean-Marie CAREME** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire expose que la ville de Macouria souhaite s'inscrire dans une dynamique internationale en mettant en avant la 10<sup>ème</sup> édition du semi-marathon de Macouria prévue le 24 mai 2025.

La collectivité a sollicité les deux associations d'athlétisme sur le territoire « ARA DE MACOURIA » et « ATHLETIC CLUB DE SOULA », pour leur confier l'organisation de cette manifestation.

**VU** le rapport n°135/2024/VM de Monsieur le Maire

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 :**

D'approuver l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition du semi-marathon de Macouria

**ARTICLE 2 :**

D'autoriser la signature d'une convention biannuelle avec les associations sportives « **ARA DE MACOURIA** » et « **ATHLETIC CLUB DE SOULA** ».

**ARTICLE 3 :**

D'autoriser le versement d'une subvention annuelle de :

- 5 000 € (cinq mille euros) à l'association ARA DE MACOURIA
- 5 000 € (cinq mille euros) à l'association ATHLETIC CLUB DE SOULA

**ARTICLE 4 :**

Le Maire et son adjoint(e) délégué(e) sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 5 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 17 décembre 2024